



Régularisation apres mariage

Par **cedric95**, le **29/12/2015 à 17:05**

bonjourrn j'avais déposé une demande d'asile qui était rejeté et j'avais reçu l'OQTF,mais je suis marié avec une française,nous sommes ensemble depuis juillet 2015,et ça fait six mois qu'on est ensemble et au mois de janvier nous allons totalisé sept moi de vie commune,est voici me preooccupations:rn1.j'avais un visa tourisme schengen itaien,mais je suis descendu a l'aéroport charles degaulle en france ou on ma donné l'accès d'entrée en france mais quand je suis allé a la prefecture pour faire ma demande d'asile j'avais pas présenté mon passeport?est ce que lors de mon régularisation dans le cadre de mariage il faut montre le passeport ou pas?rn2.comme la france veut que la personne pour se regularisé il faut qu'il entre en france avec un visa français mais pour moi est un visa schengen est ce ça va marché?rn3. ma femme ne veut pas que je repars,et si je retourne est ce que le consulat ou l'ambassade va me donner un visa de long sejours pour retourner en france?ou il ya possibilité de faire la demande du visa a partir d'ici en france?,au vu de ma situation au debut demandeur d'asile et que je peux pas rentré sinon c'est mort pour moi est que il ya une possibilité de faire une demande de visa long sejours a partir d'ici ou pas?rn nessaie de m'aidé pour ma situation car j'suis fatigué et je sais plus quoi faire?